

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Jeudi 19 juin 2014 à 15 heures – Salle des Actes

Présents : Mme BASSANO – Mme BAUDOIN – Mme BERNARD – Mme BERTRAND – Mme D'INTRONE- M. DUBREUIL-M. GOUTTEBEL – M. LE POMMELEC- Mme MARLIAC- M. ROBERT.

Membres ayant donné procuration : M. CHARILLON.

Présents à titre de membres invités : Mme BETTE- Mme BRINGUIER- Mme LACROIX.

Excusé : M. MORAND

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 3 juin 2014

Approbation à l'unanimité

2 – Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances des différentes formations doivent désormais être regroupées dans un document unique, par formation, qui comprend également les modalités de stage. Cette exigence nouvelle conduit à représenter au Conseil un certain nombre de modalités déjà votées, dans un autre format.

Madame Marie Bassano, directeur des études, présente au Conseil le document concernant la capacité en droit.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Marie Bassano présente au Conseil les documents concernant les licences professionnelles « métiers du notariat » et « management du logement social ». Pour cette dernière, la maquette a subi de légères modifications qui consistent principalement en des inversions entre unités.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Bassano présente ensuite au Conseil les documents concernant les masters, mention droit privé, mention droit public et mention administration. Elle explique que les documents intègrent une version refondue des modalités des stages avec un tableau récapitulatif des durées et précise à cette occasion que le stage intermédiaire du master droit social devient un stage d'un mois. Madame Bassano précise également que les dispositions concernant le redoublement ont été harmonisées.

Avis favorable à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Jeudi 19 juin 2014 à 15 heures – Salle des Actes

Présents : Mme BASSANO – Mme BAUDOIN – Mme BERNARD - Mme BERTRAND – Mme D'INTRONE- M. DUBREUIL-M. GOUTTEBEL – M. LE POMMELEC- Mme MARLIAC- M. ROBERT.

Membres ayant donné procuration : M. CHARILLON.

Présents à titre de membres invités : Mme BETTE- Mme BRINGUIER- Mme LACROIX.

Excusé : M. MORAND

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 3 juin 2014

Approbation à l'unanimité

2 – Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances des différentes formations doivent désormais être regroupées dans un document unique, par formation, qui comprend également les modalités de stage. Cette exigence nouvelle conduit à représenter au Conseil un certain nombre de modalités déjà votées, dans un autre format.

Madame Marie Bassano, directeur des études, présente au Conseil le document concernant la capacité en droit.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Marie Bassano présente au Conseil les documents concernant les licences professionnelles « métiers du notariat » et « management du logement social ». Pour cette dernière, la maquette a subi de légères modifications qui consistent principalement en des inversions entre unités.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Bassano présente ensuite au Conseil les documents concernant les masters, mention droit privé, mention droit public et mention administration. Elle explique que les documents intègrent une version refondue des modalités des stages avec un tableau récapitulatif des durées et précise à cette occasion que le stage intermédiaire du master droit social devient un stage d'un mois. Madame Bassano précise également que les dispositions concernant le redoublement ont été harmonisées.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Bassano présente ensuite au Conseil les modifications de contrôle des connaissances concernant la licence mention droit et mention AES. Il s'agit principalement d'une harmonisation des modalités d'examens, de diviser des examens communs et d'introduire de l'oral. La présentation est également simplifiée, notamment pour le parcours droit privé de la L3. Un changement d'intitulé est également proposé afin de préciser le contenu du cours de droit des propriétés publiques.

Dans la mention AES, les principes sont les mêmes qu'en mention droit. Deux changements de volume horaire sont proposés et correspondent à des rectifications d'erreur matérielle.

Madame Bette demande si l'Ecole de Droit souhaite une distribution du livret de l'étudiant. Madame le Doyen confirme ce souhait, ce document étant identifié dans la charte de qualité des formations.

Avis favorable à l'unanimité.

La nouvelle maquette de formation de l'IMAJ est ensuite présentée au Conseil. Il s'agit principalement de clarifier l'offre du point de vue étudiant et de reconnaître la démutualisation de principe de la préparation aux concours de catégorie B. Madame Marliac précise qu'il s'agit principalement d'ajustements et que le calendrier devrait permettre une meilleure continuité pédagogique.

Avis favorable à l'unanimité.

3- Tarifs des formations

Madame le Doyen précise au Conseil que, lors de la prochaine année universitaire, les formations feront l'objet de deux tarifs et non trois. En effet, la formation permanente, statut d'inscription des étudiants en reprise d'études non financée ou de plus de 28 ans disparaît. Madame le Doyen présente au Conseil le tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs et précise que les conditions d'exonération seront votées par le Conseil d'Administration de l'Université et seront, a priori, alignées sur celles concernant les diplômes nationaux.

Madame D'Introne demande des précisions quant au tarif pour une deuxième inscription consécutive à l'IMAJ. Il est précisé que cela permet à l'étudiant de préparer un concours sur plusieurs années. Monsieur le Procureur Général précise que certains concours, notamment celui de l'ENM, se passent souvent deux fois.

Avis favorable à l'unanimité.

4 – Intervenants extérieurs

Madame le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe) et précise au Conseil que la commission ad hoc a donné son aval pour chacun d'eux.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

5- Questions diverses

Madame le Doyen signale au Conseil un changement dans la responsabilité de la première année de droit. Madame Moulier conserve la responsabilité de l'ensemble de la licence, la responsabilité de la L1 étant dorénavant assurée conjointement par Madame Tisseyre et Monsieur Dounot.

Madame Cécile Bernard décrit au Conseil le contenu du nouveau document pour les étudiants sortants.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 16 h 45.

Clermont-Ferrand, le 29 août 2014,

La secrétaire de séance,


Claire-Marie BRINGUIER

Le Doyen,


Christine BERTRAND